

## Fiche n° 2022\_07\_25/La Bastide-Clairence/l'Arbéroue

ENREGISTREMENT : Audrey Lefrançois / Valérie Galin

### OBJET : INTOXICATION DE CHIENS APRES PASSAGE EN COURS D'EAU

#### LIEU DU CONSTAT

Bassin versant : Adour aval	Cours d'eau : l'Arbéroue
Coordonnées GPS : 43.405465,-1.216621	Proche parcelle cadastrale D97, au niveau de l'ancien moulin, cascade
Lieu-dit / quartier / adresse : Pessarrou/Tachoueres/Courtiole	Point de vigilance : 3 canicules consécutives avec très peu de pluviométrie.
Commune : La Bastide-Clairence	

#### CONTACT DE LA PERSONNE AYANT SIGNALÉ L'ÉVÉNEMENT

Prise de contact par : téléphone le 25/07/22

Date de constat de la pollution : weekend du 23-24/07/2022

Nom, prénom / Structure : François DAGORRET, Maire de La Bastide Clairence

Mail : mairie@labastideclairence.com

Téléphone : 05 59 29 60 57

Adresse : La Bastide-Clairence 64240

Coordonnées GPS : 43.405465,-1.216621

Cours d'eau : l'Arbéroue

#### AUTRES INTERLOCUTEURS

- Dr Manon SOUILLAC : Vétérinaire d'Hasparren, 05 59 29 60 57
- M. Didier LUCCHINI : Ingénieur d'études sanitaires, Agence Régionale de Santé 64, 05 59 52 62 64

#### ECHANGES DU 25/07/22

- M. DAGORRET contacte Mme Caroline HUVETEAU de la Direction Cours d'Eau, Bassin versant de la CAPB pour exposer la problématique le 25/07/2022, qui transmet l'information au service Eau de Baignade, Qualité (Cf. mail PJ1).
- Mme LEFRANÇOIS recontacte M. DAGORRET pour avoir des précisions sur le contexte et la localisation. Point de vigilance pour l'abreuvement des chiens et du bétail et indication d'enfants qui se baignent parfois dans le cours d'eau.
- Mme LEFRANÇOIS contacte Mme SOUILLAC : chien non décédé mais intoxication très grave avec des symptômes neurologiques (tremblements, etc.) survenus 1h après passage en cours d'eau. Suspicion d'intoxication aux cyanobactéries, confirmée par contact au centre anti-

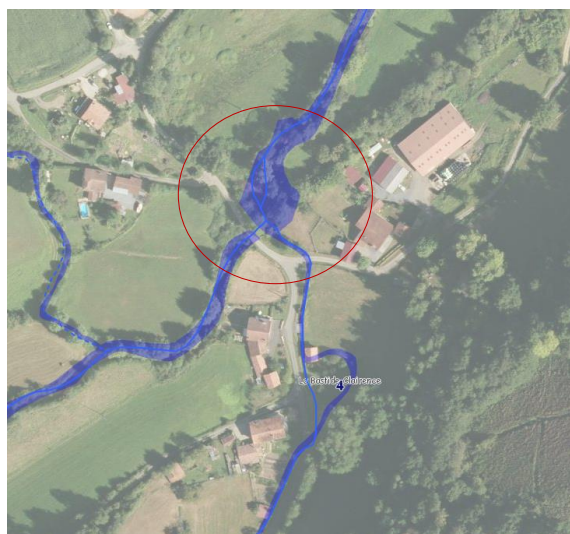
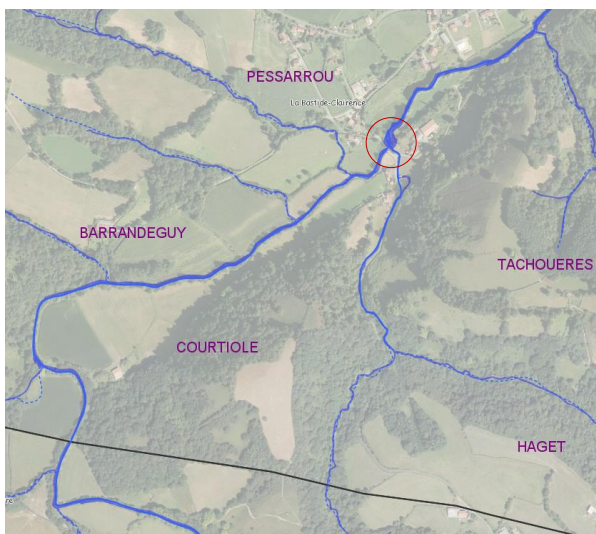
poison de Lyon. Pour information, il existe une autre forme d'intoxication aux cyanobactéries avec des symptômes digestifs (diarrhées, etc.) (cas d'un chien sur Biarritz).

- Mme LEFRANÇOIS contacte M. LUCCHINI pour informer de la situation et connaître les recommandations de l'ARS dans ce type de cas : prélèvements pour analyse, interdiction de la baignade et des activités nautiques de manière préventive et réouverture selon résultats d'analyses, préconisation éviscérations poissons, limitation accès au cours d'eau, information des usagers.
- ➔ Suite à ces échanges, la CAPB réalise une campagne de prélèvements sur site l'après-midi du 25/07/22 et mandate Rivages Pro Tech pour la prise en charge des échantillons à destination d'Aqua Gestion pour l'identification et le dénombrement des cyanobactéries. Les résultats sont attendus pour le jeudi 28/07/22.

### VISITE TERRAIN 25/07/2022 (Valérie Galin)

<b>Pluviométrie</b>	La veille : 0 mm	Le jour même : 0 mm	
<b>Description du cours d'eau, des berges au niveau de la zone ciblée :</b>			
Présence de dépôt vert sur certains cailloux en bordure de rivière. Un débit moyen est constaté avec des profondeurs d'eau allant parfois jusqu'à 1m50 (voir vidéo pour le débit (PJ2)). Un îlot central est présent (le cours d'eau se sépare en deux sur 3 – 4 mètres) et une flaqué stagnante y est présente (Prélèvement point 3).			
<b>Autres éléments constatés :</b>			
La présence d'un sac poubelle est constaté. Un chien blanc de ferme est venu seul boire dans la rivière pendant les prélèvements d'eau. Pas d'odeur notable.			

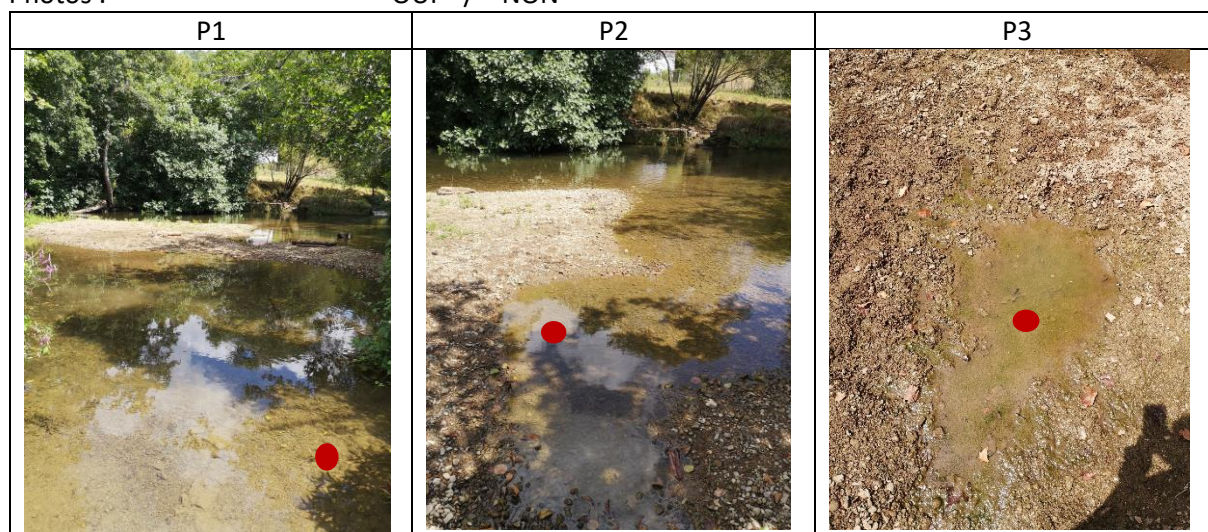
### CARTES DE LOCALISATION



Prélèvements effectués : OUI / NON (3 points de prélèvements)

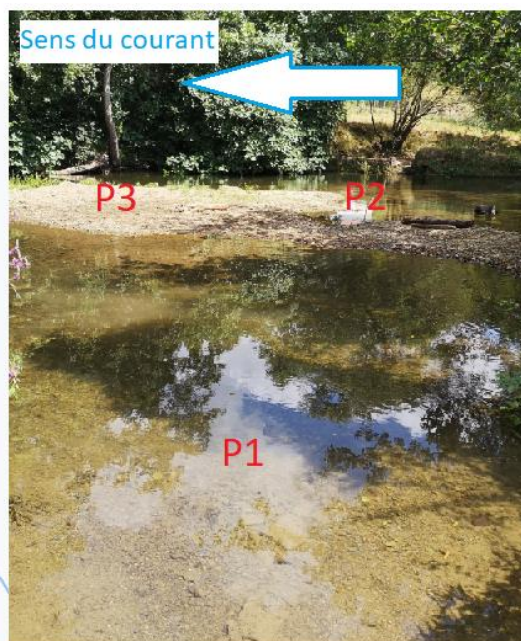
WGS89, Degrés décimaux (Précision des coordonnées = 6m)	Latitude / N	Longitude / W
P1 : Entrée rivière	43,405667°	1,216735°
P2 : Amont îlot de la rivière	43.405442°	1.216511°
P3 : Flaque stagnante présente sur l'îlot	43.405533°	1.216483°

Photos : OUI / NON



En rouge : points de prélèvements

Description / schéma :



## CONCLUSION :

**ORIGINE IDENTIFIEE** : OUI / ~~NON~~

### RESULTATS D'ANALYSES DE RIVAGE PRO TECH (AQUA-GESTION) REÇUS LE 28/07/22

L'ensemble des prélèvements (3 échantillons d'eau + 2 prélèvements « algues » de couleur verte + 1 prélèvement d'un caillou avec un dépôt vert) ont été confié à Rivages Pro Tech le 25/07/2022 à 16h30 pour envoi a un spécialiste des cyanobactéries de la société Aqua Gestion.

Les résultats sont synthétisés dans le tableau suivant ; le rapport complet est disponible en annexe (PJ3).

ECHANTILLON TERRAIN	ANALYSE – AQUA-GESTION		(Biovolume Total en mm <sup>3</sup> /L)
P1	L'Arbéroue – Point 1	0.104	Cyanobactéries peu nombreuses. Cet échantillon ne représente pas de risque de ce point de vue.
P2	L'Arbéroue – Point 2	0.018	Pas de risque cyanobactérien associé à cet échantillon.
Prélèvement « d'algues » au point P2	Surface – Point 2	0	-
P3	La Bastide - Flaque	30.75	Très fort biovolume en Cyanobactérie <i>Oscillatoria</i> largement suffisant pour émettre des quantités mortelles par ingestion de Cyanotoxines de type Anatoxine « a » (Neurotoxine)
Prélèvement « d'algues » au point P3	Dépôt – Point 3	6.806	Développement important de Cyanobactéries benthiques neurotoxigènes
P4 (Prélèvement d'un cailloux vert en aval de l'îlot)	Point 4	0	-

Le prélèvement dans la flaque est celui qui présente les concentrations en cyanobactéries benthiques les plus préoccupantes. D'après Rivages Pro Tech et Aqua Gestion, ce sont classiquement ces zones stagnantes qui créent le plus de dégâts notamment avec les chiens qui boivent cette eau. Ici les teneurs sont suffisantes pour tuer un animal. En revanche, au niveau des zones d'écoulement du cours d'eau, les concentrations en cyanobactéries sont faibles.

Au vu de ces éléments, le risque de dégradation par les cyanobactéries est donc jugé fort sur les secteurs stagnants et faible sur les secteurs courants.

## RESULTATS D'ANALYSES CAPB REÇUS LE 26/07/22

En parallèle, des analyses bactériologiques (Entérocoques et *Escherichia coli*) ont été effectuées par la CAPB afin d'identifier une éventuelle dégradation de qualité de l'eau vis-à-vis de la baignade.

	E. coli (NPP/100ml)	Entérocoques (NPP/100 ml)
P1	717	218
P2	<b>4 611</b>	410
P3	<b>2 909</b>	121
Seuils règlementaires en eau douce	1 800	660

Les analyses montrent une concentration en *Escherichia coli* supérieur au seuil réglementaire pour la baignade dans les parties de faible débit du cours d'eau (P2 et P3). Ceci peut s'expliquer par les conditions environnementales (ensoleillement, chaleur) et le caractère stagnant, favorables au développement bactérien. En effet, la concentration est conforme au niveau des secteurs du cours d'eau présentant un débit plus important. Concernant le paramètre entérocoques, les concentrations sont toutes en-dessous du seuil réglementaire.

Au vu de ces éléments, le risque de dégradation par les bactéries fécales est jugé faible sur les zones courantes et modéré sur les zones stagnantes.

**PRIORITE D'INTERVENTION** : Risque avéré / ~~Risque moyen~~ / Non gênant

Les résultats d'analyses ont montré un risque avéré d'intoxication par les cyanobactéries mais uniquement sur les zones stagnantes du cours d'eau dans les conditions hydro-morphologiques et climatiques actuelles. En effet, la présence de cyanobactéries dans ces gammes de concentration est inhabituelle en cours d'eau.

## ECHANGES DU 28/07/22

- Mme LEFRANÇOIS contacte M. DAGORRET afin de présenter les résultats d'analyses reçus et faire un point de situation. La commune a bien installé sur le site et à proximité des panneaux interdisant la baignade et l'accès au cours d'eau à partir du 25/07/22, conformément aux recommandations de l'ARS. La présence d'un sac poubelle est signalé afin d'être pris en charge par les agents de la commune.
- Mme LEFRANÇOIS contacte M. LUCCHINI dans le même objectif et afin de connaître les préconisations de l'ARS sur la base de ces résultats.

## PRECONISATIONS TRANSMISES A LA COMMUNE LE 28/07/22

Sur la base des résultats d'analyses et des échanges avec l'ARS, il est préconisé :

- De supprimer les flaques existantes sur l'îlot central et de remodeler légèrement les sédiments afin d'éviter l'apparition de nouvelles vasques favorables au développement des cyanobactéries ;
- D'assurer une surveillance régulière vis-à-vis de l'apparition de nouvelles vasques ;
- D'assurer une surveillance visuelle vis-à-vis de l'apparition de biofilms en surface (couleur verdâtre, développement d'algues) ;
- De maintenir les panneaux d'interdiction sur les espaces d'eau stagnante tant que les conditions météorologiques de fortes chaleurs persistent. Un épisode pluvieux significatif permettrait de disperser les fortes concentrations de cyanobactéries ;
- D'informer les usagers des risques pour leur personne et leurs animaux à se baigner ou boire au niveau des zones stagnantes.

Une campagne de prélèvement supplémentaire pourrait également permettre de cerner plus précisément la zone impactée et suivre l'évolution des cyanobactéries au droit du site.

**Fiche transmise à :** M. DOGORRET, M. LUCCHINI

**SUIVI DE LA POLLUTION :** poursuite des échanges avec la commune et l'ARS.

\*\*\*

**ANNEXES :**

- PJ1 : mail d'informations reçu par le service Eau de Baignade, Qualité de la CAPB le 25/07/22
- PJ2 : vidéo du cours d'eau (CAPB)
  - Le point P1 (débit moyen) est visible à 4 secondes de la vidéo.
  - Le point P2 (débit moyen à faible) sur la vidéo 2. Le sac poubelle est visible à 19 secondes.
- PJ3 : rapport d'analyses Aqua Gestion du 28/07/2022